

28 mar 2003 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 28-03-2003

## Examens médicaux pour certains fonctionnaires

Sur proposition de M. Jef Tavernier, Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 13 mai 1999 organisant la contrôle médical des agents de certains services publics.

Sur proposition de M. Jef Tavernier, Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 13 mai 1999 organisant la contrôle médical des agents de certains services publics.

Il s'agit d'apporter quelques modifications à l'arrêté royal de 1999 afin de rendre applicable la nouvelle réglementation pour les examens d'admission des fonctionnaires et pour la mise à la retraite anticipée pour raisons médicales.(\*) organisant la contrôle médical des agents de certains services publics.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe